

## Etymologie du mot gazon

*D'après le Robert, Dictionnaire Historique de la Langue Française  
sous la direction d'Alain Rey*

**Gazon** : n.m est une réfection (fin XVIe s.) de gason (1213), aboutissement de wason (1178) , issu du francisque waso « motte de terre couverte d'herbe », restitué d'après l'ancien haut allemand waso et le moyen néerlandais wase (cf. allemand Rasen, Wasen « gazon »). Le mot a été introduit comme terme juridique dans la Gallo-Romanie : lors d'une investiture , les Francs offraient une paire de gants et une motte de terre, symbole de la remise d'une terre.

Gazon désigne (1178) une motte de terre couverte d'herbe (emploi technique : un , des gazons) : par extension le gazon désigne une herbe courte et fine (fin XIVe s.) et la surface qui en est couverte (1690 ; 1865 : « pelouse artificielle »). Gazon s'emploie familièrement pour « cheveux » (XVIIIe s., « perruque »).

Le dérivé **GAZONNER** v., réfection (132) de wasonner (1295) « lever des mottes de terre » , signifie « revêtir de gazon » et « pousser en gazon » (1862, intr.), « se couvrir de gazon » (1874). Il a deux dérivés, **GAZONNAGE** n.m (av.1683) et **GAZONNEME**

**NT**

n.m

(1701). Le verbe a servi à former

**DEGAZONNER**

v.tr (1863), d'où

**DEGAZONNAGE**

n.m (1922) qui l'a emporté sur dégazonnement (1863).

**REGAZONNER**

v.tr. est aussi ancien que le verbe simple, sous la forme rewasonner (v.1328). Un autre dérivé de gazon,

**GAZONNEUX,EUSE**

adj. (1791 ;1611,glasonneux) est rare ;

**GAZONNIER**

n.m (1955) est un terme technique.

